

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1687

présenté par

M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

à l'amendement n° 463 de Mme Bonnivard

ARTICLE 1ER BIS A

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle fixe, pour tous les secteurs industriels, les ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de sobriété énergétique, de réduction des pollutions et de la consommation de ressources naturelles, et de préservation de la biodiversité, afin qu'ils soient compatibles avec le scénario 1,5 degrés Celsius du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et avec le respect des limites planétaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement des députés écologistes vise à intégrer dans objectifs de réduction des pressions environnementales et climatiques afin qu'à échelle nationale, l'industrie respecte les engagements de la France sur le climat et respecte les limites planétaires.